

RGPD CODE2UTF('8211',0) RÉPONDRE À UNE DEMANDE DCODE2UTF('8217',0)EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES CODE STAGE : P-RDED

OBJECTIFS

Connaître les droits des personnes concernées

Pouvoir comprendre les conditions de recevabilité et les limites des droits des personnes

Être capable de mettre en place une organisation interne permettant de s'assurer du traitement efficace des demandes d'exercice de droits

Savoir répondre à une demande d'exercice de droits à travers des cas pratiques

DURÉE

1 jour

PUBLIC

DPO

Service Qualité

Service Juridique

Direction Générale

DSI

PRÉ-REQUIS

Connaissance du RGPD

Avoir suivi une formation DPO

PROGRAMME

1ÈRE PARTIE : INTRODUCTION – RAPPEL DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

2ÈME PARTIE : DÉFINITION ET OBJET DES DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

L'INFORMATION DES PC (ARTICLES 13 ET 14 RGPD)

LE DROIT D'ACCÈS ET DE COMMUNICATION DES DONNÉES (ARTICLE 15 RGPD)

Définition

Droit d'accès direct et indirect

Cas particulier de l'accès au dossier médical

LE DROIT DE RECTIFICATION (ARTICLE 16 RGPD)

LE DROIT À L'EFFACEMENT OU DROIT À L'OUBLI (ARTICLE 17 RGPD)

Définition

Cas particulier du déréferencement d'un moteur de recherche

LE DROIT À LA LIMITATION DU TRAITEMENT (ARTICLE 18 RGPD)

LE DROIT À LA PORTABILITÉ (ARTICLE 20 RGPD)

LE DROIT D'OPPOSITION (ARTICLE 21 RGPD)

Définition

Cas particulier du droit d'opposition à la prospection commerciale

PROFILAGE ET DÉCISION AUTOMATISÉE (ARTICLE 22 RGPD)

3ÈME PARTIE : ÉLÉMENTS STRUCTURANTS PERMETTANT DE RÉPONDRE À UNE DEMANDE D'EXERCICE DE DROIT

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ D'UNE DEMANDE D'EXERCICE DE DROITS

LIMITES AUX DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

Respect des droits d'autrui

Limites au droit d'accès

Limites au droit d'effacement

Limites au droit à la portabilité

Limitations posées par l'article 23 du RGPD (fichiers de police, gendarmerie et renseignement)

FORME ET DÉLAIS D'UNE RÉPONSE À UNE DEMANDE D'EXERCICE DE DROITS

Parallélisme des formes de la demande et de la réponse à apporter à la personne concernée

Mentions obligatoires

Délais de réponse et conditions de prolongation du délai

Principe de gratuité dans le traitement des demandes

Principe de sécurité et de confidentialité dans le traitement des demandes

ORGANISATION ET PROCÉDURE À METTRE EN OEUVRE POUR ÊTRE CAPABLE DE RÉPONDRE À UNE DEMANDE D'EXERCICE DES DROITS

Les acteurs internes

Les procédures à mettre en oeuvre

4ÈME PARTIE : CONSÉQUENCES D'UN DÉFAUT DE RÉPONSE À UNE DEMANDE D'EXERCICE DE DROITS

LES DROITS DE RECOURS (ARTICLE 77 ET SUIVANTS RGPD)

LE POUVOIR DE SANCTIONS DE LA CNIL

5ÈME PARTIE : CAS PRATIQUE

6ÈME PARTIE : CONCLUSION DE LA FORMATION ET

QUESTIONS/RÉPONSES

